# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 01 FEVRIER 2007

Délibération n° 2007.02.012

Convention de partenariat avec la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle pour la mise en exploitation et l'utilisation du forage du Moulin de Baillarges : avenant n°1

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2007

## **Membres présents:**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

# Ont donné pouvoir:

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

### Excusé(s):

### Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

DELIBERATION N° 2007.02.012

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur: Monsieur MOTTET

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECHELLE POUR LA MISE EN EXPLOITATION ET L'UTILISATION DU FORAGE DU MOULIN DE BAILLARGES : AVENANT N°1

Par délibération n°65 du 1<sup>er</sup> avril 2004, vous avez approuvé la convention de partenariat avec la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle, pour la mise en exploitation et l'utilisation du forage du Moulin de Baillarges, sur la commune de Bouex.

Cette convention, datée du 30 juin 2004, indiquait les modalités techniques et financières de réalisation des investissements relatifs à cette opération de travaux.

Suite à des difficultés administratives, la communauté de communes n'a lancé les marchés de travaux relatifs à l'équipement de ce forage que début 2006. Leurs notifications ont eu lieu en octobre 2006.

Les montants des offres retenues sont plus importants que l'estimation initiale, faite par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), sur la base des coûts de l'année 2004 :

- Une solution de base, pour les seuls besoins de la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle, estimée à 469 781 € HT, au lieu de 360 000 € HT
- Le surdimensionnement des équipements afin de permettre un secours à la ComAGA, en deuxième tranche de travaux, estimé à 654 781 € HT, au lieu de 520 000 € HT

Le surdimensionnement des ouvrages n'étant envisagé que pour couvrir les besoins de la ComAGA, la participation financière de cette dernière est fixée par la différence entre les deux estimations, soit **185 000 € HT** au lieu de 160 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 10 janvier 2007,

### Je vous propose:

**D'APPROUVER** un avenant n°1 à la convention «mise en exploitation et utilisation du forage du Moulin de Baillarges », passée avec la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle, ayant pour objet d'actualiser la participation financière de la ComAGA.

**DE PRECISER** que toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
06 février 2007	07 février 2007